



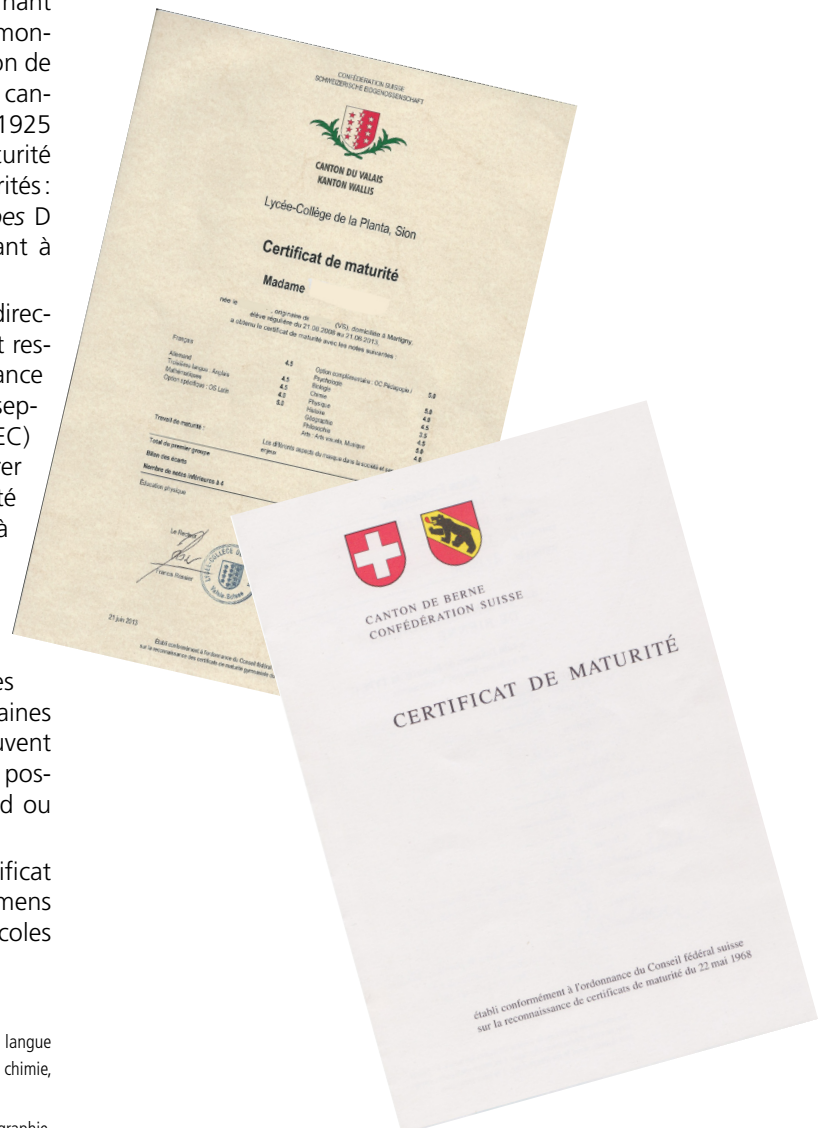
La maturité gymnasiale

La maturité gymnasiale certifie la réussite d'études secondaires supérieures (proposées au gymnase, au lycée ou au collège selon les cantons) et garantit l'accès aux universités et écoles polytechniques suisses. Pour accéder aux HES, les détenteurs d'une maturité gymnasiale doivent suivre des « modules complémentaires » leur permettant d'acquérir des connaissances de base dans un domaine de filière HES et une expérience du monde du travail.

La maturité gymnasiale est la plus ancienne du système de formation suisse: les premières réglementations concernant la fin d'études gymnasiales et l'accès aux universités remontent aussi loin que 1800. Après l'établissement et la révision de règlements au cours du 19^e siècle, d'abord dans certains cantons puis au niveau suisse, la Confédération adopte en 1925 l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), qui introduit différents types de maturités: A (latin-grec), B (latin-anglais) et C (scientifique). Les types D (langues modernes) et E (économique) apparaîtront quant à eux en 1972 avec l'acceptation d'une nouvelle ORM.

En 1995, la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) adoptent respectivement l'ordonnance / le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM/RRM). Cette septième réforme est fondée sur un plan d'études cadre (PEC) et supprime les différents types de maturité pour instaurer un nouveau système: l'ensemble des disciplines de maturité est constitué des disciplines fondamentales⁵, communes à tous les étudiants, d'une option spécifique (voir le tableau en p. 18), d'une option complémentaire⁶ et du travail de maturité. C'est la « nouvelle maturité ». Une révision de l'ORM/RRM a lieu en 2007 et introduit notamment une nouvelle option complémentaire: l'informatique. Les cantons conservent quelques particularités, comme certaines options spécifiques, la durée des études gymnasiales (souvent trois ans, mais aussi quatre, voire cinq ans) ou encore la possibilité de passer une maturité bilingue (français-allemand ou français-anglais).

Depuis 1932, il est également possible d'obtenir ce certificat en passant l'examen suisse de maturité – auparavant examens fédéraux de maturité –, qui peut être préparé dans des écoles privées ainsi qu'en autodidacte.



5. La langue première, une deuxième langue nationale, une troisième langue (soit une langue nationale, soit l'anglais, soit une langue ancienne), les mathématiques, la biologie, la chimie, la physique, l'histoire, la géographie, les arts visuels et/ou la musique.
6. Physique, chimie, biologie, applications mathématiques, informatique, histoire, géographie, philosophie, enseignement religieux, économie et droit, pédagogie/psychologie, arts visuels, musique, sport.



Introduit dès 1995, l'ORM/RRM est opérationnel dans tous les cantons et toutes les écoles depuis 2003. Les options spécifiques qu'il propose sont autant de profils de formation parmi lesquels les étudiants peuvent choisir. Le tableau ci-dessous présente les certificats de maturité gymnasiale selon les options spécifiques choisies.

Tableau 5 : Maturités cantonales reconnues par la Confédération⁷ selon le canton de domicile, l'option spécifique en 2013 (%)

	Langues anciennes	Une langue moderne	Physique Application des maths	Biologie Chimie	Économie Droit	Philosophie Pédagogie Psychologie	Arts visuels	Musique	Non répartissable
CH	4.8	23.2	9.6	19.3	21.4	6.6	8.6	5.1	0
BE*	0.8	17.9	7.5	17.6	23.0	15.2	10.1	8.0	0
FR*	4.4	33.2	5.9	21.7	23.0	0.2	9.1	2.5	0
GE	4.8	26.8	7.3	25.4	23.1	0.1	9.3	3.0	0.1
JU	4.0	27.0	8.5	30.0	18.5	0.5	7.0	1.5	3.0
NE	1.1	16.0	11.3	27.3	21.4	9.8	10.2	3.0	0
TI	5.1	18.0	12.5	24.4	19.3	0.1	0.3	0	0
VS*	10.8	28.0	10.8	19.4	22.5	0.4	5.4	2.6	0
VD	2.9	16.4	12.6	24.6	20.1	13.7	8.2	1.5	0

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

En Suisse, *une langue moderne* (23.2%), *économie et droit* (21.4%) et *biologie et chimie* (19.3%) sont les options spécifiques qui ont attiré le plus les jeunes Suisses dans leur cursus pour l'obtention d'un certificat de maturité gymnasiale (Tableau 5). Néanmoins, les variations cantonales dans le choix de ces options sont les plus amples. Si dans les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud ainsi qu'au Tessin les jeunes privilégient l'option *biologie et chimie*, dans les cantons de Fribourg*, du Valais* et de Genève, la préférence est donnée à l'étude d'une *langue moderne*. L'option *économie et droit* est la plus choisie par les jeunes Bernois*.

A l'opposé, les *langues anciennes* ne semblent passionner qu'une très faible proportion de gymnasiens suisses, mais l'attrait pour ces études est très variable au niveau cantonal; il se situe entre 0.8% pour le canton de Berne* et 10.8% pour le Valais*. Soulignons aussi que le choix des jeunes Bernois* se porte relativement plus sur la *musique* (8.0%), que celui des jeunes des autres cantons présentés ici.

Par rapport à la moyenne suisse, les jeunes Vaudois (12.6%), Tessinois (12.5%), Neuchâtelois (11.3%) et Valaisans* (10.8%) choisissent davantage l'option *physique et application des mathématiques*. Pour l'option *philosophie / pédagogie / psychologie*, ce sont les jeunes Bernois* (15.2%), Vaudois (13.7%) et Neuchâtelois (9.8%) qui la choisissent davantage que la moyenne suisse.

A noter qu'au Tessin un cinquième des jeunes (20.3%) obtient une maturité gymnasiale sans reconnaissance fédérale.

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

7. Le relevé des maturités gymnasiales délivrées à partir de 2012 par l'OFS a été mené de façon exhaustive selon des nouvelles modalités (relevé de données individuelles auprès des cantons). Par conséquent, les données des maturités distribuées par les gymnases suisses sis à l'étranger ne font plus l'objet de ce relevé.



EVAMAR : évaluer la nouvelle maturité

À la suite de la réforme de la maturité gymnasiale (ORM/RRM), la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont décidé de réaliser une évaluation au niveau national: le projet EVAMAR (*Evaluation der Maturitäts-Reform*).

La première phase du projet, EVAMAR I (2002-2004), comprenant trois modules⁸, se présentait sous forme d'enquête par questionnaire auprès du corps enseignant, des directions d'établissement et des étudiants afin de déterminer le jugement qu'ils portaient sur la maturité gymnasiale réformée en 1995. Si les résultats obtenus étaient globalement positifs, une révision partielle du règlement de reconnaissance de la maturité a néanmoins eu lieu en 2007. Elle portait essentiellement sur la revalorisation des disciplines des sciences expérimentales⁹, introduisait des modifications dans le domaine des sciences humaines et sociales¹⁰ et valorisait le travail de maturité par la note qui allait compter pour l'obtention du certificat.

La deuxième phase du projet, EVAMAR II (2005-2008), examinait d'autres aspects, plus qualitatifs, de la formation gymnasiale: il s'agissait en particulier de vérifier si les connaissances et les compétences des étudiants en fin de formation gymnasiale correspondaient aux exigences de toutes les branches universitaires suisses. 3'800 bacheliers suisses ont passé des tests, spécialement conçus pour ce projet, en langue première, en mathématiques et en biologie. Une partie des jeunes de cet échantillon représentatif ont également passé un test sur les compétences transversales pour évaluer leurs aptitudes à entreprendre des études supérieures. Enfin, d'autres sous-projets analysaient également des examens écrits, qui se sont révélés très divers et exigeants, et des travaux de maturité, dont la qualité est apparue comme globalement bonne et dont la valeur formative a été reconnue.

Si les résultats globaux sont assez satisfaisants, il apparaît néanmoins clairement que les compétences d'une partie des étudiants ne sont probablement pas suffisantes dans au moins une branche pour entreprendre des études universitaires. On constate notamment, sans surprise, que les filles font de meilleures performances en langue première et les garçons en mathématiques et en biologie. Cependant, EVAMAR ne portant pas sur des échantillons cantonaux représentatifs, des analyses plus détaillées telles que des comparaisons intercantonales ne se sont pas possibles.

À la suite des résultats obtenus dans cette deuxième phase du projet et des recommandations émises dans le rapport rédigé en 2008 par la Plateforme Gymnase (PGYM), organe spécialisé de la CDIP, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé en 2012, avec le soutien du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), de réaliser cinq sous-projets ayant comme objectif la *Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen*

aux hautes écoles. Cet objectif avait été explicitement énoncé dans la *Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation* par le DFI, le Département fédéral de l'économie (DFE) et la CDIP.

Les thèmes des cinq sous-projets sont les suivants:

1. Aptitude générale aux études supérieures: définition des compétences disciplinaires de base
2. Évaluation commune
3. Échanges gymnases – universités
4. Orientation universitaire et de carrière au gymnase
5. Durée des études gymnasiales

Les travaux sont en cours et les rapports concernant trois des sous-projets ont été mis en consultation début 2015¹¹.

Elisabetta Pagnossin
Franca Armi

collaboratrices scientifiques, IRDP

Anne Froidevaux

journaliste scientifique, IRDP

-
8. Les trois modules sont: Parcours et réussite (M1), Objectifs pédagogiques transversaux (M2), Organisation et développement des établissements (M3).
 9. Plus précisément, avec une note séparée pour chacune des disciplines des sciences expérimentales (biologie, physique et chimie), une augmentation de la dotation horaire pour les mathématiques et les sciences expérimentales et l'informatique devenue une option complémentaire.
 10. L'introduction de la notation séparée pour l'histoire et la géographie, la philosophie pouvait devenir une discipline fondamentale et l'introduction à l'économie et au droit était devenue obligatoire.
 11. Pour le calendrier de réalisation des projets, consulter la *Feuille d'information* de la CDIP *Maturités gymnasiales: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles*, ainsi que la [page](#) concernant les procédures de consultation.



La maturité gymnasiale: garantir l'accès aux universités

La « nouvelle maturité » est l'objet de travaux visant à assurer son atout majeur: garantir un accès direct aux universités et aux écoles polytechniques en maintenant la qualité de la formation et en offrant aux étudiants une palette de disciplines à choix. Rencontre avec **François Piccand**, chef du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré à Fribourg pour en savoir plus sur les projets en cours.

François Piccand, qu'est-ce que la « nouvelle maturité », en quelques mots ?

Elle est le fruit d'une réflexion qui a débuté au milieu des années quatre-vingts et qui s'est concrétisée en 1994 par l'élaboration d'un plan d'études cadre (PEC). Ce dernier apporte

notamment une définition commune des objectifs de l'enseignement gymnasial et promet un enseignement sur la base d'objectifs. Par la définition de champs de compétences

Nous travaillons à garantir la qualité et la comparabilité de la maturité gymnasiale avec d'autres outils que l'épreuve unique. Il s'agit d'un pilotage différencié, mené à plusieurs niveaux.

générales dans lesquels s'inscrivent les différentes disciplines, un accent important est également mis sur l'interdisciplinarité. L'individualisation des parcours de formation constitue également une caractéristique importante de cette « nouvelle maturité »: l'éventail des disciplines et options permet de répondre aux intérêts personnels des élèves.

La maturité gymnasiale a été évaluée dans le cadre des études EVAMAR en 2004 et en 2008. A quoi cela a-t-il mené ?

Globalement, ces évaluations ont montré que la qualité était au rendez-vous tout en soulevant des points à améliorer. Des travaux ont donc été envisagés sous la forme de cinq sous-projets lancés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Quatre d'entre eux sont actuellement en cours ou en consultation¹². Il s'agit de continuer d'assurer la qualité et la comparabilité entre les maturités délivrées dans les cantons. Se pose en toile de fond la question de l'accès direct à l'université, car c'est un système particulier qui n'existe à ma connaissance qu'en Suisse et en Flandre: les universités ne déterminent pas elles-mêmes leurs propres conditions d'admission et ne sélectionnent pas leurs étudiants, cela se fait à l'étape précédente. Ce processus peut étonner et susciter des doutes sur la qualité. Mais lorsque

12. Pour le calendrier de réalisation des projets, consulter la Feuille d'information de la CDIP Maturités gymnasiale: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles, ainsi que la page concernant les procédures de consultation.



François Piccand
Chef du Service de l'enseignement
secondaire du 2^e degré, Fribourg

Propos recueillis par
Anne Froidevaux
journaliste scientifique, IRDP

l'on connaît bien le système et que l'on tient compte du fait que seul 20 % environ d'une classe d'âge obtient une maturité, ce qui est très sélectif, on comprend qu'il s'agit d'une logique différente impliquant ses propres critères de qualité.

Justement, comment les sous-projets lancés par la CDIP contribuent-ils à garantir la qualité de la formation gymnasiale ?

Le premier sous-projet suscite beaucoup d'attentes. Il doit définir dans deux disciplines – la langue de scolarisation et les mathématiques – les compétences de base à atteindre au cours des études gymnasiales, minimum nécessaire pour commencer un cursus universitaire. Cela nous amènera à introduire des éléments concrets dans le PEC et ainsi à renforcer son rôle de pilotage. Ce projet est aussi une manière de répondre aux critiques faites au système dit de la double compensation, qui permet d'obtenir une maturité même en ayant de graves lacunes dans une discipline si l'on parvient à la compenser dans d'autres branches. En fixant des compétences de base en mathématiques et en français, on agit sur le contenu plutôt que sur le système de promotion afin de maintenir la qualité. L'introduction de compétences de base peut également susciter des craintes, comme celle de voir ces compétences devenir le but à atteindre et non plus un seuil minimum à dépasser au cours des études. Nous en sommes conscients et c'est un écueil que nous allons travailler à éviter.

Sur quoi les autres sous-projets portent-ils ?

L'un d'entre eux a pour but de renforcer les échanges entre les gymnases et les universités. Notre système reposant sur l'accès direct aux hautes écoles, maintenir de bonnes relations et développer une connaissance mutuelle est fondamental pour garantir la qualité. On y a d'ailleurs déjà travaillé par le passé et le groupe chargé de ce projet bénéficie de plusieurs expériences antérieures. L'un des champs d'action qui ont été déterminés concerne les cantons qui n'ont pas d'université et vise à favoriser la collaboration avec des experts universitaires lors des examens de maturité. La transition fait l'objet d'un autre sous-projet, dirigé par la Conférence suisse des directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU). C'est un domaine assez complexe car il n'implique pas uniquement des questions d'ordre scolaire mais également des facteurs plus personnels liés au départ du domicile parental ou au changement de lieu de vie par exemple.



L'un des sous-projets concerne l'évaluation commune. Cela signifie-t-il qu'on vise un examen de maturité unique pour toute la Suisse ?

Non, ce n'est pas le but. La question des examens ressort de la législation cantonale. Des évolutions importantes ont par ailleurs déjà eu lieu : alors qu'auparavant il n'était pas rare que chaque enseignant réalise sa propre épreuve de maturité, aujourd'hui elles sont constituées principalement au niveau de l'établissement ou d'un ensemble d'établissements, et parfois du canton. C'est d'ailleurs ce que cherche à encourager le groupe chargé de ce sous-projet en proposant des méthodes d'évaluation commune, qui favorisent la collaboration entre enseignants et entre établissements. Je sais que cette question suscite des interrogations, mais il faut tenir compte du fait que ce système met en œuvre différents moyens pour garantir la qualité et la comparabilité, et il a des avantages : pour éviter l'effet *teaching to the test* de l'examen unique, c'est-à-dire le bachotage, on privilégie l'ouverture laissée à l'enseignant afin qu'il puisse adapter son programme en fonction de certains critères propres à sa classe et évaluer les étudiants au plus près de ce qui a été enseigné.

Au fond, les questions qui se posent sont encore et toujours celles de la comparabilité et de la qualité...

Oui et nous y travaillons mais avec d'autres outils que l'épreuve unique. Encourager les enseignants à collaborer à la conception des examens pour assurer que les objectifs fixés sont atteints en est un. Le PEC, l'introduction de compétences de bases en mathématiques et en français en sont d'autres. Un tel système repose également sur le soin que l'on porte aux relations entre gymnases et universités... En d'autres mots, il s'agit d'un pilotage différencié, mené à plusieurs niveaux.

La question de l'intégration de l'informatique dans la formation gymnasiale se fait de plus en plus insistante. Que pensez-vous de ce débat ?

En réalité, le mouvement est déjà ancien. On ne peut pas dire que les gymnases ont été imperméables à ce phénomène : dès les débuts de l'informatique, on a donné des cours facultatifs dans les écoles et, en 2007, elle est devenue une option complémentaire au même titre que la physique, l'économie et le droit ou les arts visuels. L'intérêt existe bel et bien, mais la question se pose ici en d'autres termes, tout d'abord ceux de la définition : qu'est-ce qu'enseigner l'informatique ? Cela peut recouvrir des types d'apprentissage très différents, de la bureautique à l'utilisation de bases de données ou à la compréhension d'un logarithme. Cela pose également la question de la formation générale : de quoi est-elle faite ? L'informatique doit-elle en faire partie pour tous les étudiants ? Il ne faut pas oublier les aspects pratiques : où placer cet enseignement dans la grille horaire ? Au détriment de quelle autre branche ? Et qui donnera cet enseignement ? Comment seront formés ces en-

seignants ? Rendre opérationnelle l'intégration d'une nouvelle branche telle que l'informatique, on le voit, exige de prendre le temps de la réflexion.

Finalement, n'est-ce pas la maturité en tant que formation générale qui est interrogée ?

C'est une question fondamentale. La maturité gymnasiale vise deux objectifs principaux : offrir un accès direct aux universités et dispenser une formation générale, qui accompagnera les étudiants tout au long de leur vie et en fera « l'élite de demain », selon les

termes du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM). Or on observe aujourd'hui que les étudiants font des choix prag-

Il est inutile de mettre les maturités gymnasiale et professionnelle en compétition : ce sont deux titres qui offrent des perspectives intéressantes mais pas interchangeables.

matiques et s'orientent vers des formations dans lesquelles ils voient une utilité à court terme et de meilleures chances de trouver un emploi. Cette génération n'est pas très idéaliste et je ne sais pas si le concept de formation générale lui convient. Ceci dit, la maturité gymnasiale garde tout son sens, non seulement parce qu'au-delà de la vision large qu'elle propose, elle permet une spécialisation grâce aux options spécifiques et complémentaires, mais aussi parce qu'elle constitue une phase de découverte et d'approfondissement du projet professionnel. C'est certain : on continuera d'avoir besoin de jeunes disposant d'une formation générale solide et académique, quel que soit le domaine d'études choisi plus tard.

Peut-on parler de concurrence avec les maturités professionnelles ?

En lisant certaines prises de position dans les journaux, on peut en effet relever une tendance à opposer ces deux voies de formation. Je juge cependant inutile de les mettre en compétition. Les deux titres offrent des perspectives intéressantes mais pas interchangeables : on n'entre pas directement à l'université avec une maturité professionnelle mais grâce à une passerelle (la « passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires »). Il en va de même pour l'entrée en HES avec une maturité gymnasiale. Il ne s'agit pas de dire que l'une ou l'autre est meilleure ou moins bien, mais d'être conscient que ce sont véritablement des parcours différents, que l'on entreprend avec des objectifs différents et desquels on sort avec des connaissances et compétences différentes.



[Consultez les publications et références concernant la maturité gymnasiale dans la bibliographie sélective en ligne](#)